

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2217>



Lauréats des concours

Principes généraux de l'affectation en stage IUFM

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -
Affectations en IUFM -



Date de mise en ligne : lundi 9 juillet 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

Vous allez être affecté(e) en stage

Cette affectation dépend d'une note de service, discutée chaque année avec le ministère au cours du mois de janvier. Elle fixe les modalités d'affectation dans une académie. Un certain nombre de bonifications sont attribuées en fonction de votre situation au moment où vous passez le concours.

Au mois de juillet et août, des groupes de travail pour l'affectation des stagiaires se réunissent au ministère. Les élus paritaires nationaux du SNES sont présents afin de vérifier le projet de mouvement et rectifier les erreurs de l'administration. En 2006, près de 900 lauréat(e)s nous ont fait parvenir une fiche syndicale. C'est autant de cas que nous avons pu vérifier et, le cas échéant, dont nous avons fait modifier le barème.

Vous allez être affecté(e) au barème. Le barème est un moyen de quantifier les diverses situations rencontrées pour classer les différents candidats, afin d'assurer la transparence des opérations et, ainsi, éviter tout passe droit. Notre présence dans les groupes de travail est une garantie de transparence. Le SNES-FSU est reconnu dans la profession pour sa participation aux différentes instances paritaires. Les résultats aux élections professionnelles sont là pour le confirmer : le SNES a obtenu 52% des voix aux dernières élections professionnelles.

L'affectation et les modalités de stage des lauréats des concours font l'objet d'une note de service parue au Bulletin Officiel de l'Education nationale (BOEN n°14 du 5 avril 2007).



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
